



57^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 10 de l'ordre du jour

Dialogue interactif sur la coopération technique au Honduras

Genève, le 7 octobre 2024

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Haut-Commissaire pour son rapport sur l'amélioration de la coopération technique et du renforcement des capacités au Honduras en relation avec le système pénitentiaire, la sécurité et la justice.

La Suisse salue la collaboration du Honduras avec les mécanismes onusiens, notamment le Sous-Comité pour la prévention de la torture, le Haut-Commissaire pour les droits de l'Homme et le Comité des droits de l'homme ainsi que la bonne coopération de la part du Ministère de sécurité et de la Police nationale avec la communauté internationale.

Nous sommes préoccupés par la prolongation de l'état d'urgence décrété en 2022 et par la militarisation des forces de maintien de l'ordre. Nous appelons le Honduras à procéder à des enquêtes efficaces, approfondies et impartiales sur les allégations d'exécutions extrajudiciaires, disparitions forcées et détentions arbitraires rapportées.

La Suisse est inquiète de la violence, de la surpopulation et du manque de soins médicaux adéquats dans les prisons. Face aux allégations de torture et traitements inhumains dans les institutions pénitentiaires, la Suisse rappelle que les Etats ne peuvent déroger à la prohibition de la torture, même en cas de situation d'urgence.

Monsieur le Haut-Commissaire, face à l'augmentation des attaques à l'égard des défenseurs des droits de l'homme, comment la communauté internationale pourrait-elle soutenir le mécanisme national pour leur protection et celle du personnel du secteur judiciaire ?

Je vous remercie.